

GROUPE BKW

Convocation à l'assemblée générale ordinaire 2025



Nous réalisons des espaces où il fait bon vivre.



Table des matières

4 Convocation

6 Ordre du jour et propositions du conseil d'administration

- 6 1. Rapports sur l'exercice 2024
 - 6 a) Approbation du rapport annuel, des comptes du groupe et des comptes annuels 2024
 - 7 b) Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2024
 - 7 c) Approbation du rapport sur les questions non financières 2024
 - 8 2. Décharge au conseil d'administration et à la direction du groupe
 - 9 3. Emploi du bénéfice au bilan 2024
 - 10 4. Vote sur les rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe
 - 10 a) Rémunération maximale du conseil d'administration pour la période de rémunération 2025/2026
 - 11 b) Rémunération maximale de la direction du groupe pour l'exercice 2026
 - 12 5. Élections
 - 12 a) Membres et président du conseil d'administration
 - 13 b) Comité du personnel et de la rémunération
 - 14 c) Représentant indépendant
 - 14 d) Organe de révision
-

15 Précisions sur l'organisation

18 Accès

Chère actionnaire, cher actionnaire,

Au nom du conseil d'administration et de la direction du groupe, j'ai le plaisir de vous convoquer à l'assemblée générale ordinaire 2025 de BKW SA.

Mardi 29 avril 2025

Kursaal Bern, Kornhausstrasse 3, 3013 Berne

13 heures Ouverture des portes

14 heures Début de l'assemblée générale ordinaire

16 heures Apéritif dînatoire

En 2024, BKW a adopté sa stratégie de croissance «Solutions 2030», s'installant ainsi dans un positionnement idéal pour le nouveau monde de l'énergie. Avec les trois domaines d'activité Energy Solutions, Power Grid et Infrastructure & Buildings, nous proposons à notre clientèle des solutions d'avenir pour tous les aspects de la transition énergétique, de la production d'énergie renouvelable à sa commercialisation et à son utilisation efficace dans les infrastructures et les bâtiments.

BKW a atteint l'année dernière un solide résultat d'exploitation (EBIT), auquel le domaine d'activité Energy Solutions a fortement contribué. Le domaine Power Grid a pour sa part apporté une contribution stable à l'EBIT, comme toujours. Enfin, le domaine Infrastructure & Buildings clôture lui aussi l'exercice sur un résultat positif. Le bénéfice du succès durable de l'entreprise vous revient également en tant qu'actionnaires. Le conseil d'administration propose donc à l'assemblée générale 2025 d'approuver un dividende de CHF 3,70.

Vous trouverez en annexe l'ordre du jour de l'assemblée générale, ainsi que les propositions du conseil d'administration, chacune accompagnée d'une brève explication. Les détails relatifs à l'inscription à l'assemblée générale et au déroulement de celle-ci se trouvent dans les informations d'ordre organisationnel, à la fin de la présente convocation. Nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au 25 avril 2025 et nous réjouissons de votre participation.

Meilleures salutations,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Baillod'. The signature is fluid and cursive, with a large initial 'R' and a stylized 'B'.

Roger Baillod
Président du conseil d'administration

Ordre du jour et propositions du conseil d'administration

1. Rapports sur l'exercice 2024

a) Approbation du rapport annuel, des comptes du groupe et des comptes annuels 2024

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver le rapport annuel, les comptes du groupe et les comptes annuels 2024.

Explication

Conformément aux statuts et au Code des obligations, le conseil d'administration doit soumettre à l'approbation de l'assemblée générale le rapport annuel, les comptes du groupe BKW et les comptes annuels de BKW SA pour chaque exercice comptable. Il est possible de consulter ces documents en ligne dans le rapport de gestion complet, sous www.bkw.ch/rapportdegestion24.

Le rapport de gestion présente l'évolution des affaires et la situation économique de BKW SA et du groupe BKW à la fin de l'exercice annuel, en tenant compte des exigences du droit suisse de la société anonyme. Les comptes du groupe donnent une image fidèle à la réalité de la situation financière, du patrimoine et des résultats consolidés du groupe BKW, conformément aux IFRS Accounting Standards et aux exigences du droit suisse de la société anonyme. Les comptes annuels de BKW SA ont été établis conformément aux dispositions du droit suisse, notamment aux articles du Code des obligations relatifs aux principes de comptabilité commerciale et de présentation des comptes (art. 957 à 962).

L'organe de révision PricewaterhouseCoopers AG a audité les comptes du groupe BKW et les comptes annuels de BKW SA et n'a rien à ajouter à ses rapports de révision.

b) Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2024

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver le rapport de rémunération 2024.

Explication

Le conseil d'administration de BKW SA présente aux actionnaires le rapport de rémunération pour l'exercice 2024, pour un vote consultatif. Ce rapport décrit les bases de la rémunération du conseil d'administration et de la direction du groupe, ainsi que la rémunération versée aux membres de ces deux organes pour l'exercice 2024. Le rapport de rémunération peut être consulté à partir de la [page 199 du rapport de gestion](#).

c) Approbation du rapport sur les questions non financières 2024

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'approuver le rapport sur les questions non financières 2024.

Explication

Conformément à la prescription inscrite à l'art. 964c CO, le conseil d'administration doit présenter le rapport sur les questions non financières à l'assemblée générale. Le rapport de durabilité de BKW contient les informations exigées pour le rapport sur les questions non financières et commence à la [page 55 du rapport de gestion](#). Il fournit sur les questions environnementales (notamment les objectifs d'émission de CO₂), les questions sociales, les intérêts du personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption les renseignements qui sont nécessaires pour comprendre l'évolution des affaires, les résultats commerciaux et la situation de l'entreprise, ainsi que les incidences des activités de l'entreprise sur ces questions non financières.

2. Décharge au conseil d'administration et à la direction du groupe

Le conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du conseil d'administration et de la direction du groupe pour l'exercice 2024.

Explication

Les rapports que rend le conseil d'administration informent les actionnaires de la situation économique et du développement de BKW SA et du groupe BKW. En conséquence, l'assemblée générale peut donner décharge au conseil d'administration et à la direction du groupe. Selon la loi et les statuts, c'est l'assemblée générale qui doit adopter cette décision, les membres du conseil d'administration et de la direction du groupe n'ayant pas le droit de voter sur ce point.

3. Emploi du bénéfice au bilan 2024

Le conseil d'administration demande que le bénéfice au bilan de 2024 soit employé comme suit:

CHF	
Dividende ordinaire de CHF 3,70 par action donnant droit à un dividende	195 215 685
Report à nouveau	420 680 508
Total	615 896 193

Aucun dividende n'est versé sur les actions propres détenues par BKW SA ou par ses filiales directes ou indirectes en pleine propriété (taux de participation de 100%).

Explication

Le dividende proposé comprend une augmentation de CHF 0,30 du dividende ordinaire, qui passe de CHF 3,40 à CHF 3,70. La somme des dividendes est basée sur 52 760 996 actions donnant droit à un dividende (état au 31.12.2024). Si toutes les actions donnaient droit à un dividende, ces paiements s'élèveraient à 195 360 000 CHF, et le report aux nouveaux comptes à 420 536 193 CHF.

Sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale, le dividende de 3,70 CHF, après déduction de l'impôt anticipé de 35 %, sera versé exempt de frais à partir du 3 mai 2025. La dernière date de transaction donnant droit au dividende est le 30 avril 2025. Dès le 2 mai 2025, les actions se négocient hors dividendes.

4. Vote sur les rémunérations des membres du conseil d'administration et de la direction du groupe

Selon l'art. 698, al. 3, ch. 4 CO et les statuts de BKW SA, l'assemblée générale approuve chaque année, avec effet contraignant, le montant maximal des rémunérations des membres du conseil d'administration pour l'année de mandat qui commence le jour de l'assemblée générale ordinaire, ainsi que le montant maximal des rémunérations des membres de la direction du groupe pour l'exercice entier qui suit l'assemblée générale ordinaire.

**a) Rémunération maximale du conseil d'administration
pour la période de rémunération 2025/2026**

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant global maximal de 1,8 million de CHF pour les rémunérations du conseil d'administration pour le mandat 2025/2026.

Explication

Cette augmentation résulte notamment de la proposition d'élire un membre supplémentaire au conseil d'administration. Comme le degré d'utilisation du montant a été très élevé dans les dernières années, le conseil d'administration souhaite augmenter la réserve pour qu'il soit possible, le cas échéant, de constituer un comité permanent supplémentaire (p.ex. ESG) ou, si nécessaire, d'autres comités ad hoc. Le montant global tient compte des rémunérations de base fixes, d'une estimation des rémunérations supplémentaires, ainsi que des charges d'assurances sociales qui s'y ajoutent et d'une réserve. Les montants sur lesquels le calcul est basé figurent au chiffre 3.1 du rapport de rémunération ([p.206 du rapport de gestion](#)):

CHF

Rémunération de base	1 050 000
Suppléments de fonction	225 000
Cotisations aux assurances sociales	200 000
Réserve	325 000

b) Rémunération maximale de la direction du groupe pour l'exercice 2026

Le conseil d'administration propose d'approuver le montant total maximal inchangé de 11,8 millions de CHF pour les rémunérations de la direction du groupe pour l'exercice 2026 (=année calendaire).

Explication

Le montant global proposé pour l'année calendaire 2026 est le même que celui que l'assemblée générale 2024 avait approuvé pour l'année en cours 2025. Il a été calculé sur la base du système de rémunération révisé de la direction du groupe (cf. chiffre 5 du rapport de rémunération, à partir de la [page 211 du rapport de gestion](#)): les montants maximaux des éléments de rémunération variables, à savoir la rémunération variable à court terme maximale possible, de 60% de la rémunération de base, et la rémunération variable à long terme, de 30% de la rémunération de base, sont déterminés selon les rémunérations de base actuelles, en fonction du calcul de la valeur des droits d'expectative à l'attribution d'actions (Performance Share Units, PSU). Outre les cotisations aux assurances sociales dues sur ces montants, le conseil d'administration a calculé une réserve d'environ 14% pour les augmentations de la rémunération de base qui pourraient prendre effet en 2026, les différences consécutives à des hausses du cours et pour qu'il soit possible de procéder à des ajustements après avoir vérifié dans le système de rémunération que les éléments de rémunération variables étaient correctement calculés et attribués, ainsi que pour les imprévus.

MCHF

Rémunération de base	4,60
Rémunération variable à court terme	2,76
Rémunération variable à long terme	1,52
Cotisations aux assurances sociales	1,27
Prestations annexes	0,03
Réserve	1,62

5. Élections

a) Membres et président du conseil d'administration

Le conseil d'administration propose, pour la durée légale du prochain mandat, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire de 2026, de réélire individuellement les membres suivants:

- Carole Ackermann (réélection en tant que membre du conseil d'administration)
- Roger Baillod (réélection en tant que membre et président du conseil d'administration)
- Petra Denk (réélection en tant que membre du conseil d'administration)
- Rebecca Guntern (réélection en tant que membre du conseil d'administration)
- Martin à Porta (réélection en tant que membre du conseil d'administration)
- Kurt Schär (réélection en tant que membre du conseil d'administration)

En outre, le conseil d'administration propose d'élire Madame Linda de Winter comme nouvelle membre du conseil d'administration.

Explication

Les membres et le président du conseil d'administration sont élus individuellement chaque année, car, selon les statuts et le droit de la société anonyme, la durée de leur mandat prend fin chaque fois à la clôture de l'assemblée générale ordinaire suivante. Le représentant du Canton, Monsieur Andreas Rickenbacher, fait exception: il n'est pas élu par l'assemblée générale, mais nommé directement par le Canton, qui a le droit, conformément à l'art. 19 des statuts, de désigner deux membres du conseil d'administration.

Tous les membres du conseil d'administration se présentent à leur réélection, y compris le président Roger Baillod. Les informations importantes sur la formation, le parcours professionnel et les autres mandats des membres du conseil d'administration figurent dans la déclaration sur la gouvernance d'entreprise, à partir de la [page 177 du rapport de gestion](#), ainsi que sur le site Internet de BKW, www.bkw.ch/direction-du-groupe-conseil-dadministration.

En plus des membres actuels, le conseil d'administration propose d'élire une nouvelle membre, Mme Linda de Winter. Linda de Winter (née en 1972) est actuellement CIO et membre du directoire de Swisscard. Elle a rempli auparavant différentes fonctions de direction informatique auprès de la Poste Suisse et de Swisscom. Linda de Winter est diplômée en ingénierie industrielle et télécommunications et titulaire d'un MBA de la Webster University Geneva. Cette experte en numérisation, en informatique et en cybersécurité complète à merveille les compétences du conseil d'administration. Des informations sur sa formation, son parcours professionnel et ses autres mandats figurent sur le site Internet de BKW, sous www.bkw.ch/direction-du-groupe-conseil-dadministration.

b) Comité du personnel et de la rémunération

Le conseil d'administration propose, pour la durée légale du prochain mandat, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire de 2026, d'élire individuellement au comité du personnel et de la rémunération du conseil d'administration les membres suivants:

- Roger Baillod
- Rebecca Guntern
- Andreas Rickenbacher

Explication

La durée du mandat du comité du personnel et de la rémunération prend fin chaque fois à la clôture de l'assemblée générale ordinaire suivante. Tous les membres de ce comité se présentent à leur réélection.

Conformément au règlement du comité du personnel et de la rémunération, édicté par le conseil d'administration, le comité se constitue lui-même. En cas de réélection, le comité du personnel et de la rémunération a l'intention d'élire à nouveau Madame Rebecca Guntern comme présidente.

c) Représentant indépendant

Le conseil d'administration propose, pour la durée légale du prochain mandat, c'est-à-dire jusqu'à la clôture de l'assemblée générale ordinaire de 2026, de réélire Monsieur Andreas Byland, notaire, à Berne, comme représentant indépendant.

Explication

Le représentant indépendant doit être élu chaque année par l'assemblée générale ordinaire. M. Byland remplit les critères d'indépendance, il a de l'expérience dans cette fonction, et les processus lui sont familiers.

d) Organe de révision

Le conseil d'administration propose d'élire la société PricewaterhouseCoopers AG comme organe de révision pour l'exercice 2025.

Explication

Selon les statuts de BKW SA, l'organe de révision doit être élu chaque année par l'assemblée générale ordinaire. PricewaterhouseCoopers AG exerce depuis 2024 ce mandat de révision, que le conseil d'administration propose de reconduire pour l'exercice 2025. Depuis 2024, le réviseur principal est Thomas Wallmer. PricewaterhouseCoopers AG a confirmé au conseil d'administration qu'elle possédait toujours l'indépendance nécessaire à l'exercice de ce mandat et que cette indépendance ne serait pas compromise par des prestations fournies au groupe BKW en dehors du mandat de révision.

Plus d'informations sur:

www.bkw.ch/ag



Précisions sur l'organisation

Droit de participation et droit de vote

Les actionnaires inscrits au registre des actions de la société le 11 avril 2025 à 17h HAEC sont autorisés à participer à l'assemblée générale et à y voter (cf. article 4 des statuts). Aucun transfert d'actions de la société n'est inscrit au registre des actions du 11 avril 2025 (17h HAEC) au 29 avril 2025 inclus.

Inscription à l'assemblée générale et cartes d'entrée

Les actionnaires inscrits au registre des actions peuvent demander leur carte d'entrée en envoyant le formulaire d'inscription joint à la convocation d'ici le 25 avril 2025 au moyen de l'enveloppe-réponse préaffranchie ci-jointe.

Les actionnaires peuvent également s'inscrire en ligne à l'adresse www.bkw.ch/gvmanager (cf. «Portail des actionnaires»).

Les cartes d'entrée seront envoyées aux personnes inscrites entre le 15 avril et le 25 avril 2025. Les cartes d'entrée déjà délivrées ne sont plus valides si les actions correspondantes sont vendues avant l'assemblée générale et que la vente de ces actions est inscrite dans le registre des actions.

Représentation

Les actionnaires ayant le droit de vote peuvent se faire représenter à l'assemblée générale par leur représentant légal, par un tiers ou par le représentant indépendant, M. Andreas Byland, notaire, Bundesgasse 26, 3001 Berne.

Il existe deux méthodes pour octroyer des procurations:

- **Par écrit:** pour octroyer une procuration à l'un des représentants susmentionnés, le formulaire d'inscription joint à la convocation doit être dûment rempli et signé. Toutes les demandes de procuration parvenues jusqu'au 25 avril 2025 seront traitées dans les délais. L'enveloppe-réponse préaffranchie est jointe.

- **Par voie électronique:** les actionnaires peuvent octroyer une procuration à l'un des représentants susmentionnés jusqu'au 25 avril 2025 (23h 59 HAEC). En cas de délégation de pouvoir au représentant indépendant (M. Andreas Byland, notaire, Bundesgasse 26, 3001 Berne), vous pouvez également donner des instructions de vote (cf. «Portail des actionnaires»).

Portail des actionnaires

Sur Internet, les actionnaires peuvent commander une carte d'entrée, donner des instructions au représentant indépendant ou octroyer une procuration à un tiers. Le portail des actionnaires permet également de télécharger le rapport de gestion.

Pour ce faire, veuillez procéder comme suit: allez sur le site Internet

www.bkw.ch/gvmanager

- Connectez-vous au portail électronique «GVMANAGER Live by DEVIGUS» au moyen de votre code d'accès. Ce dernier se trouve dans la partie supérieure du formulaire d'inscription ci-joint (merci de respecter les majuscules et minuscules).
- Vous avez les possibilités suivantes: commander une carte d'entrée OU octroyer une procuration et/ou donner des instructions de vote.
- Votre code est valable une seule fois: il expire lorsque vous confirmez la commande d'une carte d'entrée ou l'octroi d'instructions de vote en appuyant sur la touche «Envoyer». Tant que vous êtes connecté au portail, vous pouvez modifier les éventuelles instructions de vote autant de fois que vous le souhaitez. En revanche, si vous commandez une carte d'entrée, vous ne pouvez plus donner d'instructions de vote.
- Le portail ferme le 25 avril 2025 à 23h 59 HAEC.

Rapport de gestion

Le rapport de gestion comprend:

- le rapport annuel
- le rapport financier
- le rapport de durabilité
- la déclaration sur la gouvernance d'entreprise
- le rapport de rémunération

Le rapport de gestion 2024 est disponible en ligne à l'adresse

www.bkw.ch/rapportdegestion24.

Langue

L'assemblée générale sera tenue en allemand avec traduction simultanée en français. Un système à boucle sera en outre mis à disposition des personnes utilisatrices d'aides auditives, afin de transmettre la traduction directement sur l'aide auditive.

Précisions sur le déroulement de l'assemblée générale

Toutes les personnes votantes sont priées de s'inscrire sur la liste des intervenants, près du podium, avant le début de l'assemblée et de soumettre au préalable, par écrit, les éventuelles questions à la société (BKW SA, Investor Relations, Viktoriaplatz 2, 3013 Berne, ou investor.relations@bkw.ch). Vous contribuez ainsi au bon déroulement de l'assemblée.

Le boîtier de vote électronique est disponible au guichet de validation. Les actionnaires qui quittent l'assemblée avant la fin de la séance sont priés de restituer au guichet de validation le boîtier électronique ainsi que les écouteurs d'interprétation simultanée et le système à boucle.

Accès

Kursaal Bern, Kornhausstrasse 3, 3013 Berne

Accès en transports publics

Depuis la gare centrale de Berne, prenez le bus de remplacement du tram n°9 en direction de la gare de Wankdorf (ligne 9 A, direction Schönbürg/Viktoriaplatz, arrêt Viktoriaplatz). Au carrefour, tournez à gauche dans la Kornhausstrasse vers le Pont du Kornhaus. L'entrée du Kursaal de Berne se trouve à 260 mètres. Le bus de remplacement de la ligne de tram n°9 circule toutes les dix minutes et le trajet dure environ cinq minutes.

Titre de transport

La présente convocation fait office de titre de transport le mardi 29 avril 2025 dans les zones Libero 100 et 101 (aller-retour, 2^e classe).

(2.) (TK) (V) (12) 

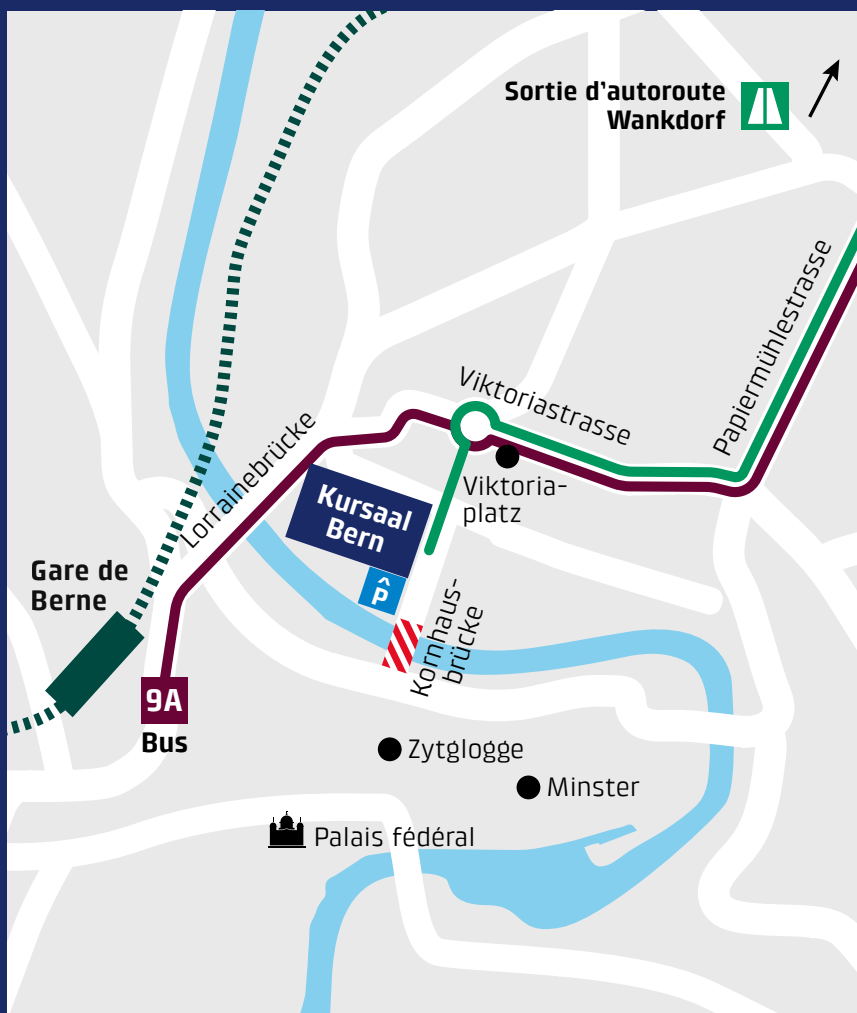
Accès en voiture

- Sortie d'autoroute «Bern-Wankdorf»
- Se diriger tout droit en direction du centre (Papiermühlestrasse)
- Prendre la voie de droite, puis à la troisième intersection, tourner à droite dans la Viktoriastrasse (l'hôtel Allegro et le Kursaal sont indiqués).
- À la Viktoriaplatz, tourner à gauche dans la Kornhausstrasse
- Le bâtiment se trouve sur la droite.

(GPS: 46.9527915°N / 7.4481958°E)

Les places de stationnement étant limitées aux alentours du Kursaal de Berne, nous vous recommandons d'emprunter les transports publics.

Plan d'accès à l'assemblée générale



BKW SA
Viktoriaplatz 2
CH-3013 Berne
Tél. +41 58 477 51 11
www.bkw.ch